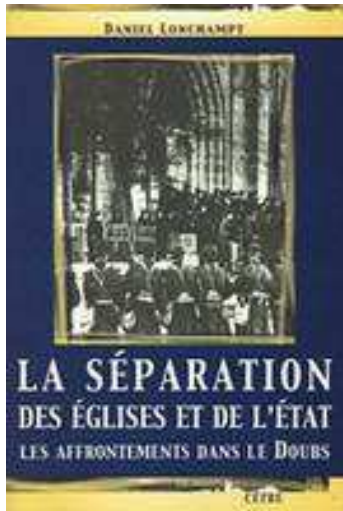


Daniel LONCHAMPT, *La Séparation des Églises et de l'État. Les affrontements dans le Doubs*, Besançon, Cêtre, 2005, 261 p., 22 € [n° 2].



Les anniversaires ont du bon : le centenaire de la loi de séparation est ainsi l'occasion pour les éditions Cêtre de publier un mémoire de maîtrise, soutenu en 1977 devant l'Université de Franche-Comté, et qui, depuis cette date, constituait une référence aussi indispensable que difficile à consulter. Introduit par une préface de Joseph Pinard et une longue introduction historique de Gaston Bordet, l'ouvrage étudie les conséquences de la loi du 9 décembre 1905 qui porte sur la séparation des Églises et de l'État – ou si l'on veut être plus prosaïque, la dénonciation du Concordat de 1801 et des articles organiques de 1802, et ce du point de vue catholique. En effet, l'auteur, comme souvent sur cette question, privilégie l'étude du seul catholicisme romain, qui est alors la confession la plus importante en terme de pratiquants. En outre, il ne faut pas se dissimuler que le long « discordat » concerne davantage l'Église catholique romaine, structure supranationale, hiérarchique et absolue (définie en dernier lieu lors du concile de

1870) que les cultes protestants et israélite.

Le département du Doubs offre un terrain d'observation intéressant, puisqu'il est le siège d'un archevêché prestigieux, occupé alors par un prélat ouvertement républicain, et parce qu'il oppose schématiquement la montagne, fortement attachée au catholicisme, et le bas-pays, plus indifférent. La Séparation n'a donc pas les mêmes répercussions, et Daniel Longchamp s'attache surtout à décrire les réactions des communautés du Haut-Doubs devant les inventaires. Conformément à la loi, les agents de l'État devaient procéder à l'inventaire des biens ecclésiastiques avant leur dévolution à une association cultuelle, y compris par l'ouverture des tabernacles. Cette disposition suscite un climat insurrectionnel dans plusieurs cantons de la montagne (Le Russey, Maîche...), où les populations se mobilisent autour de leur église et tentent d'empêcher le déroulement de ces inventaires. L'auteur dépeint les mécanismes de cette résistance collective et reconstitue avec soin la vie d'une paroisse ainsi divisée.

La déclinaison des causes de cette crise soudaine, fortement liée à des considérations locales mais aussi issue d'un contexte national, appelle une discussion : en effet, la résistance aux inventaires est trop souvent réduite à la manifestation d'un catholicisme intransigeant et archaïque, symptôme d'une société en retard de développement (« de petites théocraties », écrit l'auteur). Il est évident que ce facteur entre en compte, et que le refus de la loi s'appuie sur l'intransigeance du Pape qui en a condamné le principe et sur l'exploitation qu'en fait la droite nationaliste et autoritaire. Mais il nous semble que la cause première de cette crise réside avant tout dans la rupture qui affecte l'équilibre des communautés du Haut-Doubs : le catholicisme constitue avant tout un marqueur d'identité, et l'interface avec laquelle le monde est appréhendé. La construction d'une mémoire contre-révolutionnaire au XIX^e siècle nous paraît une étape nécessaire pour comprendre pourquoi les « montagnons » assimilent 1905 à 1793. En termes sociologiques, la loi de Séparation manifeste aussi la contrainte que l'État centralisé fait peser sur des communautés rurales jalouses de leur autonomie. L'attachement viscéral (plus que dogmatique) au catholicisme est ainsi une forme de patriotisme local – que l'on retrouve dans les régions périphériques de France et d'Europe : Bretagne, Alsace, Pays Basque, Irlande, Pologne, Bavière. La résistance aux inventaires serait donc aussi une résistance (la dernière ?) à l'intégration dans le cadre étatique, national et laïc. D'ailleurs, tout le XIX^e siècle peut se lire comme le déploiement de cette intégration : établissement de la République et de ses symboles (la Marseillaise, Marianne), laïcisation de l'école primaire, expulsion des congrégations religieuses, création du service militaire obligatoire... On regrettera à ce propos que la bibliographie n'ait pas été enrichie des travaux effectués depuis 1977.



Le dernier aspect décrit par Daniel Lonchamp, c'est-à-dire celui d'une Église libérée de la tutelle de l'État, moins institutionnelle et plus pauvre, donc plus proche des idéaux évangéliques, insiste sur les aspects positifs de cette loi de séparation. Comme le rappelle l'auteur, encore faut-il ne pas négliger l'impact de la Première Guerre mondiale, qui relativise les luttes religieuses, et les nombreux amendements dont la loi fera l'objet par la suite (avec en particulier la création des associations diocésaines, encouragées par le pape Pie XI). Toujours est-il que dans une certaine mesure, l'Église va retrouver dans la société le terrain qu'elle avait perdue dans l'État, et que l'anticléricalisme va perdre de sa vigueur. Plus que 1905, la vraie rupture serait donc plutôt les années 1960-70, avec l'effondrement de la pratique religieuse, des vocations et même – en Europe – de la croyance en Dieu (alors que la société la plus « moderne » du monde, les États-Unis d'Amérique, connaît un réveil religieux en profondeur).

Le livre de Daniel Lonchamp, éclairé par Gaston Bordet et Joseph Pinard, fournit une contribution indispensable à la connaissance de notre histoire. Paradoxalement, il n'est pas certain que cette histoire « serve de leçon » : les enjeux de la laïcité (rappelons que le mot ne figure pas dans la loi du 9 décembre 1905) se posent-ils de la même manière aujourd'hui qu'hier ? En théorie peut-être, mais la réalité du terrain social, économique et démographique, comme les incidences de la conjoncture internationale, invitent à la prudence et à rappeler le mot de Marc Bloch : « L'histoire est, par essence, science du changement ».

Vincent Petit